

Règlement des parents

La mission de l'AVL est de donner aux joueurs la possibilité d'améliorer leurs compétences de volleyball dans un environnement concurrentiel, discipliné et positif.

1. Paiements et remboursements

1.1 Paiement des frais d'inscription

Les frais d'inscriptions dans chaque équipe (développement ou excellence) seront communiqués au début de la saison. La famille de chaque athlète conclut un contrat financier avec l'Association Volleyball Laval (l'AVL).

- 1.1.1 Les frais d'inscription peuvent être payés en un ou plusieurs versements (argent comptant, chèques postdatés ou par PayPal)
- 1.1.2 Un paiement de minimum 100\$ doit être fait, selon le cas:
 - Équipes développement : Avant le 1-er octobre
 - Équipes excellence : Avant le 1-er novembre
- 1.1.3 Si un athlète n'est pas sélectionné, les frais d'inscription sont remboursés en totalité.
- 1.1.4 Si un athlète se retire de l'équipe, un montant de 100\$ n'est pas remboursable.
- 1.1.5 La totalité des frais d'inscription doit être payée avant le 31 décembre. Des frais de retard seront calculés automatiquement pour tous les comptes en souffrance.
- 1.1.6 Des frais impayés après la date limite se traduiront par l'inéligibilité du joueur de participer aux activités :
 - Comptes en souffrance de 30 jours: le joueur devient inéligible pour participer à des tournois.
 - Comptes en souffrance de 60 jours: le joueur devient inéligible pour participer aux pratiques.
 - Tout joueur avec un compte qui est en souffrance après la fin de la saison, peut participer la prochaine saison, si au début de la nouvelle saison, la totalité du solde est payé en totalité lors de l'inscription.
- 1.1.7 Les questions concernant les frais d'inscriptions ou les paiements doivent être adressées en utilisant les informations de contact sur notre site web.
- 1.1.8 Les joueurs qui sont blessés au cours de la saison et ne peuvent plus continuer à participer seront remboursés d'un montant au prorata de leurs frais d'inscription à partir de la date à laquelle ils ont été jugés blessés par un médecin.
- 1.1.9 Pour tout joueur qui est retiré de son équipe pour une violation des règles de l'AVL, ou pour le non-paiement des frais d'inscriptions, aucun remboursement ne sera fait.

2 Règles concernant la participation du joueur

- 2.1 Politiques concernant les pratiques et tournois - voir la *section 1* du *Règlement du joueur*
- 2.2 Politiques Concernant les absences – voir la *section 2* du *Règlement du joueur*
- 2.3 Politiques Concernant le match – voir la *section 3* du *Règlement du joueur*
- 2.4 Politiques Concernant les capitaines – voir la *section 4* du *Règlement du joueur*

3 Code de conduite des parents/tuteurs et spectateurs

- 3.1 Le présent code de conduite et d'éthique a pour objet d'assurer la mise en place d'un environnement positif et sécuritaire dans les programmes, activités et compétitions en sensibilisant les participants (athlètes, entraîneurs, officiels, spectateurs, etc.) au comportement attendu de leur part en tout temps.
- 3.2 Volleyball Canada a une politique très stricte en matière de harcèlement et de comportement. Le comportement inapproprié des spectateurs peut entraîner l'éjection des spectateurs, des entraîneurs et des points de sanction contre l'équipe
- 3.3 Tenter de soulager la pression de la compétition, pas l'augmenter. Un enfant est facilement affecté par des influences extérieures. Les enfants ont d'avantage besoin d'un exemple que la critique.
- 3.4 Être aimable avec l'entraîneur de votre enfant et les officiels. L'entraîneur et les arbitres donnent de leur temps pour offrir une atmosphère positive pour un apprentissage et une opportunité de développement pour votre enfant.
- 3.5 Être aimable avec les adversaires. Les opposants sont des amis nécessaires. Sans eux, votre enfant ne pourrait pas participer. Ne pas dire des choses à l'adversaire que vous ne voudriez pas être dites à votre enfant.
- 3.6 Ne pas remettre ouvertement en question le jugement et l'honnêteté d'un officiel. Les arbitres sont des symboles de fair-play, de l'intégrité et de l'esprit sportif.
- 3.7 Accepter les résultats du jeu. Encourager votre enfant à être gracieux dans la victoire, et de transformer la défaite en victoire en travaillant à l'amélioration.
- 3.8 Se rappeler que votre enfant est impliqué dans les sports organisés pour son plaisir, non le vôtre.
- 3.9 Encourager votre enfant à jouer toujours selon les règles.
- 3.10 Enseigner à votre enfant que l'effort honnête est aussi important que la victoire de telle sorte que le résultat de chaque jeu est accepté sans déception excessive.
- 3.11 Encourager votre enfant, le soutenir, le consoler, mais le faire sans le juger (lui, l'entraîneur, les arbitres ou les coéquipiers).
- 3.12 Ne pas transformer quelque chose en un problème si elle n'est pas un problème.
- 3.13 Encourager votre enfant à chercher ses propres réponses. Les entraîneurs respectent les joueurs qui viennent à eux et en privé remettent en question leur temps de jeu ou leur rôle; cela indique immédiatement qu'ils veulent plus.
- 3.14 Comprendre les règles du jeu et la philosophie de l'entraîneur. Un remplacement en volleyball a des conséquences qui peuvent parfois ne pas être immédiatement évidentes.
- 3.15 Faire votre part en tant que parent. Amener à temps votre enfant à la pratique et aller le chercher rapidement. Faire preuve de responsabilité et d'engagement peut être incroyablement efficace.
- 3.16 Les positions et les talents parfois ne correspondent pas. Les entraîneurs tentent de faire ce qui est

mieux pour l'équipe, de mettre la meilleure combinaison physique et meilleure "chimie" sur le terrain. Cela peut signifier que, parfois, votre enfant peut être joué "hors de position" dans une tentative de renforcer l'équipe. Une allure positive de votre part peut aller long chemin en aidant votre enfant s'adapter à un nouveau rôle. Rester positif aidera votre enfant à se développer.

- 3.17 Si vous avez de réelles inquiétudes, et le joueur a tenté, sans succès, d'arranger les choses avec l'entraîneur par ses propres moyens, planifier une réunion avec l'entraîneur et demander à votre enfant d'être avec vous (pour entendre toute l'histoire). Si vous essayez de résoudre un problème, aidez votre enfant en étant un bon exemple dans le processus de résolution de problèmes.
- 3.18 Ne jamais approcher un entraîneur avec des plaintes. S'il vous plaît attendre 48 heures après la situation et puis contactez-nous pour planifier un rendez-vous.
- 3.19 S'il vous plaît penser avant de critiquer toute personne connectée avec les coéquipiers de votre joueur, l'entraîneur, l'équipe ou l'association. La critique est contagieuse et souvent nuisible. Les dommages peuvent être irréversibles.
- 3.20 Montrer visiblement que vous aimez regarder votre enfant jouer; Cela le fera se sentir mieux à propos de sa participation individuelle, peu importe son rôle.

4 Mises à jour de l'horaire

4.1 Mises à jour et changements des entraînements

- 4.1.1 Des fois les gymnases sont réservés pour des activités spécifiques (rencontres des parents, compétitions, etc.). Nous sommes parfois obligés de changer les lieux ou les dates de pratique. Si un changement est fait, nous l'afficherons sur notre site internet.
- 4.1.2 Parfois, nous sommes obligés d'annuler une pratique en raison de situations hors de notre contrôle (tempête, bris d'eau, etc.). Si cela est exigé, nous l'afficherons sur le site avant 16h00 de la journée en question. Nous allons essayer avec toute la diligence raisonnable de reporter ces pratiques plus tard dans la saison.
- 4.1.3 S'il vous plaît consulter notre site internet régulièrement: www.volleylaval.com.

4.2 Tournois

- 4.2.1 Nous faisons de notre mieux d'avoir les dates des tournois ainsi que les documents affichés sur notre site web. Les tournois sont assujettis à des modifications jusqu'à ce que les confirmations soient reçues.
- 4.2.2 L'horaire du tournoi sera affiché sur notre site web dès qu'il est reçu par l'hôte du tournoi. Prendre note que cette information n'est généralement disponible que quelques jours avant l'événement et est sujet à modifications. Nous vous recommandons de vérifier constamment notre site pour avoir la dernière mise à jour.

5 Griefs et différends

- 5.1 En raison de toutes les exigences et les facteurs de stress lors des tournois, le personnel de l'association ne doit pas être abordé lors des tournois par les parents bouleversés. Il y a un temps et un lieu pour tout.
- 5.2 Les parents ou tuteurs sont invités à nous appeler ou nous rencontrer pour discuter des questions de stratégie spécifique qu'ils ont au sujet de leur enfant. Nous sommes très ouverts et désireux de partager avec vous tous nos «Pourquoi».
- 5.3 Ces réunions doivent être effectuées avant ou après les pratiques et précédés par un appel à l'entraîneur-chef afin qu'il puisse s'organiser pour vous donner tout le temps dont vous avez besoin pour être entendu.
- 5.4 Les membres du CA et l'entraîneur-chef se réservent le droit d'avoir l'autre partie présente.
- 5.5 Que les parents soient d'accord ou non avec les décisions de l'AVL, ils sont encouragés à être positifs autour de l'équipe et à garder ces éléments entre eux et l'AVL.
- 5.6 Si vous avez essayé sans succès de résoudre un problème avec le parent de liaison, il va contacter les administrateurs de l'AVL.

6 Informations Voyage

- 6.1 Tournoi à 150 km ou moins (Montreal, Rive-Sud, Vaudreuil, Joliette). Ces tournois sont suffisamment proches pour conduire, et nous vous recommandons le covoiturage autant que possible.
- 6.2 Lors des tournois éloignés, les parents sont responsables de leur déplacement et leur hébergement. Nous avons la capacité d'obtenir des tarifs de groupe et nous publierons cette information.